

## Le courtier Caarea propose une assurance auto dommage mécanique

Caarea propose à ses distributeurs partenaires (compagnies d'assurance, bancassureurs,...) une assurance dommage mécanique en complément des contrats d'assurance ou de financement automobile existants.

L'assurance des dommages mécaniques est le premier produit proposé par Caarea (Compagnie Automobile d'Assurance et de Réassurance Associées), depuis sa création en juin 2002.

Courant janvier 2003, la société était en négociations avancées avec plusieurs partenaires pour distribuer son offre. Cette assurance qui peut être labellisée au nom du distributeur, se décline en deux versions, la première en complément d'un contrat d'assurance et la seconde, dans le cadre d'un crédit automobile.

Bruno Labuzan, PDG, explique : "Le

conducteur est devenu un utilisateur qui souhaite qu'on lui simplifie sa vie d'automobiliste. C'est en partant de ce constat que nous avons créé Caarea."

### Un nouveau marché

Concernant le marché sur lequel se positionne Caarea, il poursuit : "Ce n'est pas une niche, mais un nouveau marché qui se dégage par rapport à des enjeux stratégiques. Ainsi, en 2002, le cap des deux millions de véhicules neufs vendus a été dépassé sur le marché français. Plus d'un million de véhicules sont financés dont 60% environ par les banques et les bancassureurs. De plus, cinq millions de véhicules d'occasion font l'objet de transaction par an." Outre la conception des produits, la gestion des sinistres, Caarea assure également l'accompagnement marketing de ses partenaires, le suivi et la formation des réseaux de distribution.

D'autres produits sont à l'étude tels qu'une

garantie entretien du véhicule et seront proposés une fois que le déploiement de la première offre sera achevé. ■

Nathalie FOULON

## Descriptif

• Type de produit : assurance dommage mécanique proposé en complément des contrats automobile "dommages tous accidents" ;

• Assurance : pool de réassurance composé de Scor, Swiss Ré, GE Frankona, Hannover Ré ;

• Versions :  
- en complément de l'assurance auto ;  
- en complément d'un crédit auto (véhicules neufs ou récents) ;

**Dommage mécanique-assurance auto :**

• Distribution : compagnies d'assurance, mutuelles, bancassureurs ;

• Garanties : trois niveaux :  
- Garantie Moteur-boîte-pont ;  
- Garantie complète : moteur, boîte à vitesse, boîte de transfert, embrayage, transmission, refroidissement, direction, freinage, alimentation, circuit électrique, suspension, carters ;  
- Garantie tous sauf : destinée aux véhicules récents ;

• Critères d'éligibilité des véhicules : véhicules particuliers ou utilitaires inférieurs ou égal à 3,5 tonnes de PTAC, assurés en dommages tous accidents et dont l'ancienneté n'excède pas 6, 8 ou 10 ans (âge déterminé avec la compagnie ou la mutuelle) ;

• Territorialité : pays de la Carte verte ;

• Services : organisation de la réparation, détermination du reste à charge ;

• Exclusions : pièces d'usure, dommage consécutif à un mauvais entretien du véhicule ;

• Tarifs : en fonction du portefeuille auto de la compagnie ou de la mutuelle, des critères d'éligibilité du véhicule, des franchises fixées. La garantie Moteur-boîte-pont représente moins de 10% du montant d'une prime moyenne pour les véhicules jusqu'à 10 ans d'âge (environ 30 euros, hors coûts de distribution).

*D'autres produits sont à l'étude*

*Une garantie entretien du véhicule est à l'étude*